3e opération d’aide à l'achat de vélo : « Encore + à vélo dans l'Agglo »

En 2024, l'aide à l'achat de vélo plébiscitée par les habitants depuis sa création, re 15 avril au 1er juin. Cette 3e opération, baptisée « Encore plus à vélo dans l’agg "Tous à vélo" en 2022, "Toujours plus de vélo" en 2023, reprend les mêmes co les années précédentes, à savoir une aide jusqu’à 300 euros pour des achats d neufs ou d’occasion, électriques ou non, réalisés chez un vendeur physique sur territoire ou à l’extérieur.

La pratique du vélo dans notre agglomération se développe grâce à une politique forte menée en faveur des mobilités douces et des équipes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo qui travaillent au quotidien sur les infrastructures (345km d’itinéraires cyclables désormais !). L'Agglo encourage la pratique cyclable sur son territoire en développant jour après jour des itinéraires, aménagements ou stationnements vélo, mais également en proposant des services à destination des habitants.

Le dispositif d’aide à l’achat de vélos a été lancé pour les habitants de la communauté d’agglomération à l’automne 2022. Le concept : vous achetez un vélo, l’agglo vous en rembourse une partie. Le montant annuel alloué à cette l’opération était de 25 000 € pour la demi-année 2022 et de 50 000 € pour 2023. Face au succès de cette opération l’enveloppe financière a même été relevée en cours d'année à 100 000 €. **Pour 2024, le budget destiné à l'aide à l'achat est d’environ 50 000 € sur la période du 15 avril au 1er juin.**

Près de 1000 personnes ont déjà bénéficié de cette aide depuis la première opération. Plus de 1,3 millions d’euros de matériel a été acquis, 85% concernant des vélos à assistance électrique.

Vous résidez dans l’une des 15 communes de l’Agglo ?

ALORS CETTE OFFRE **D’AIDE A L’ACHAT 2024** EST FAITE **POUR VOUS** !

https://www.cap-atlantique.fr/services-a-la-population/mobilite/les-deplacements-doux/laide-a-lachat-de-velo-elargie?

Conditions d'obtention :

- Habiter sur l'une des 15 communes du territoire.
- Un seul dossier est accepté par foyer
- Les vélos doivent être conformes aux normes en vigueur décrites dans le règlement.
- L'acquisition du vélo, neuf ou d'occasion, doit être effectuée auprès d'un vendeur physique de cycle, ayant établi son ou ses enseigne(s) en France Métropolitaine
- Vous vous engagez à ne pas vendre le vélo subventionné pendant les 3 années qui suivent l'achat.
- Une demande possible tous les 3 ans.
- Pour **des achats et une demande, effectués** uniquement entre le **15 avril et le 1er juin** (facture et date de dépôt faisant foi).

Pour faire une demande d'aide vous pouvez :

- Compléter ce formulaire en ligne Aide à l'achat de Vélo (veuillez à d'abord prendre connaissance des documents ci-dessous : Règlement et Charte d'engagement)
- Ou compléter le formulaire papier et le renvoyer à bonusvelo@cap-atlantique.fr ou par courrier à Capatlantique La Baule-Guérande Agglo - 3 avenue des Noëlles - 44500 La Baule.

Cette opération d'aide à l'achat de vélo **s'arrêtera le 1er juin 2024.** Toute demande faite après cette date se verra refusée.

L'aide est accordée dans la limite de **25% du prix d'achat** TTC du vélo dans la limite d'un **montant maximal allant jusqu'à 300 euros selon le type de vélo (voir règlement).**

Cette aide à l'achat de Vélo de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est cumulable avec les aides de l'Etat. + de détails sur les aides d'Etat à l'achat de Vélo

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80